

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 29 juin 2023  
Délibération n°2023/062

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf juin à 18H30, les membres du Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqués, se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, Salle de la Mairie, sous la présidence de M. Roland DRAVET, Maire.

*Étaient présents* : MM Roland DRAVET, Alain EYNARD-VERRAT, Serge GAUDET, Mme Dominique HAZUCKA, MM Michel LEGER, Vincent MAITRE, Pascal PESSOZ, Mmes Elodie POZIN-ROUX, Anne-Marie ROCHE, M. Franck ROCHE

*Était absent* : M. Damien BLANC

Convocation du : 21 juin 2023 - Affichage du : 21 juin 2023

Nombre officiel de Conseillers : 15

Conseillers en exercice : 11

Conseillers présents : 10/ Conseillers représentés : 0

M. Vincent MAITRE a été élu secrétaire de séance.

**OBJET** : M 57 – FONGIBILITE DES CREDITS  
Virement de crédit de chapitre à chapitre

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5217-10-6,

VU la délibération du Conseil municipal n° 2023/032 du 23 mars 2023 portant sur la fongibilité des crédits, autorisant le maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget ;

VU la délibération du Conseil municipal n° 2023/028 du 23 mars 2023 approuvant le budget primitif 2023 ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'effectuer des transferts de chapitre à chapitre

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents

AUTORISE les transferts de crédits suivants

Objet/libellé	Section	Dépenses	Chapitre	Fonction	Opération
Immobilisations en cours	Investissement	-3 000	23	231	142
Immobilisations corporelles	Investissement	3 000	21	2131	

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

*Certifié exécutoire compte tenu de la transmission  
en Sous-Préfecture d'ALBERTVILLE le - 5 JUIL. 2023*

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Roland DRAVET



SOUS-PRÉFECTURE  
D'ALBERTVILLE  
- 5 JUIL. 2023  
RÉCÉPISSÉ